



## Introduction :

Lorsqu'il a créé l'Ordre des Chevaliers de Colomb en 1882, notre vénérable Abbé Michael J. McGivney voulait former un réseau de soutien pour les veuves et les familles d'hommes catholiques décédés. Aujourd'hui, l'Ordre continue d'accomplir cet objectif en fournissant un soutien aux membres d'âge très avancé et en offrant un soutien fraternel aux veuves des Frères décédés.

Le Conseil d'État de l'Ontario a créé le Prix John P. Rodina pour reconnaître les programmes organisés par les Conseils au profit et pour le bien des aînés et des veuves de Frères Chevaliers décédés.

Chaque année, on choisira, parmi les candidatures présentées, un programme qui répond aux critères suivants :

- Le programme doit profiter aux aînés du Conseil et ils doivent y participer (pour les besoins de ce prix, les aînés sont les membres âgés de 65 ans et plus).
- Dans la mesure du possible et le cas échéant, le programme devrait aussi s'étendre aux veuves des Frères Chevaliers décédés.
- Il doit s'agir d'un projet nouveau ou déjà existant réalisé par le Conseil pendant la période allant du 1er avril au 31 mars de l'année en cours (on n'accordera pas une considération rétroactive aux programmes mis en œuvre dans les années précédentes, mais on encourage les candidats à fournir des renseignements sur l'historique du programme dans les années passées; ces renseignements pourraient s'avérer utiles dans la sélection).
- **Les membres du Conseil doivent participer directement au programme. Par exemple, un don fait à un foyer pour personnes âgées ne constitue pas un projet admissible, mais un don fait à un foyer pour personnes âgées où des Frères Chevaliers dirigent un programme d'activités pour les résidents ou fournissent un transport à ces derniers constitue un programme admissible.**
- **Le programme pourrait consister en une activité unique ou en une série d'activités effectuées tout au long de l'Année fraternelle. Le simple fait de faire participer les aînés et les veuves aux activités d'un Conseil ne permet pas de se qualifier à ce prix, mais cela peut être un des éléments pris en considération dans le cadre d'une demande.**
- Les candidatures au Prix John P. Rodina (voir pièce ci-jointe) doivent être signées par le Grand Chevalier et parvenir au Bureau d'État de l'Ontario – à l'attention du Directeur d'État des Prix et récompenses – au plus tard le 15er mars.
- Le Prix sera remis dans le cadre du Congrès d'État au mois de mai.

